

Rambouillet, le 20 mars 2020

Objet : Covid-19 - Mesures de soutien aux acteurs économiques et contacts utiles

Dossier suivi par : Service Développement économique

PJ : Brochure éditée par le gouvernement sur les mesures de soutien

Madame, Monsieur,

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, conformément aux annonces faites par le gouvernement depuis le 12 mars, pour soutenir l'économie et garantir la survie des tissus d'entreprises, des mesures exceptionnelles et immédiates de soutien ont été annoncées. Certains organismes ont déjà commencé à en assurer le relais auprès de leurs adhérents.

Nous savons quelles sont les inquiétudes des entrepreneurs mais aussi de leurs salariés dans la période actuelle. Nous nous devons collectivement de faire tout notre possible pour vous aider à franchir cette crise sans précédent.

Les pouvoirs publics se mobilisent pleinement pour mettre en œuvre, de façon coordonnée, les mesures exceptionnelles décidées au plan national. Que vous soyez chef d'entreprise, artisan, indépendant, des mesures ont été prises pour vous accompagner sur de nombreux sujets : les mesures fiscales et sociales, l'activité partielle, la médiation de crédit auprès des établissements financiers, l'accès à la garantie Bpifrance pour l'obtention ou le maintien d'un crédit bancaire, les aides financières pour les TPE, microentreprises et indépendants...

Pour être accompagnés dans vos démarches, vous pouvez contacter votre Chambre de commerce et d'industrie (CCI) ou votre Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). Ces chambres seront votre interlocuteur de premier niveau pour vous renseigner sur les mesures mises en œuvre à votre profit, mais également vous aider, si vous en éprouvez le besoin, dans l'accomplissement des démarches administratives requises pour en bénéficier.

Les [CCI](#) et les [CMA](#) pourront réorienter, vers les DIRECCTE et les DIECCTE, ainsi que vers Bpifrance, la DGFIP et les URSSAF, les entreprises formulant des demandes plus complexes ou dont la situation économique nécessiterait un suivi rapproché.

La [Région Île-de-France](#) vient également d'annoncer un plan d'urgence de soutien en faveur des PME. Pour connaître plus précisément ce qui est mis en place à l'échelle du Département, à la demande du Préfet, par les structures publiques pour les entreprises yvelinoises, des informations sont mises en ligne régulièrement sur le site du [Conseil départemental des Yvelines](#).

Pour plus d'informations sur les mesures nationales vous pouvez bien évidemment consulter les sites du [ministère de l'Économie](#) et du [ministère du Travail](#).

Soyez assurés que les pouvoirs publics sont en solidarité totale avec les entreprises et leurs salariés et qu'ils continueront d'être pleinement mobilisés dans les jours et semaines à venir.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

*Très
cordialement*

Pour le Président empêché
Thomas GOURLAN
1^{er} Vice-président de Rambouillet Territoires

